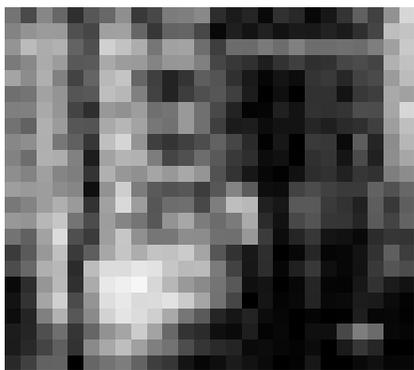
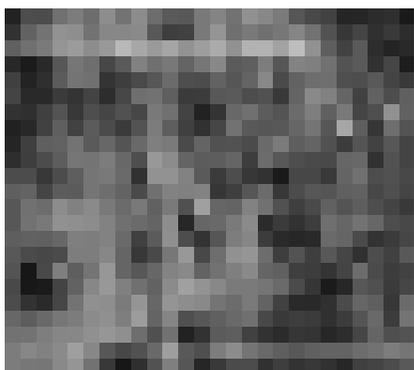


KULTUR-TIPPS

**Tuesday Wonderland**

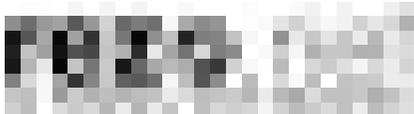
(lc) - En matière de jazz insolent on aura rarement fait mieux. Enregistré en 2006, cet album du trio « E.S.T. » - qui fait référence au nom du pianiste, Esbjörn Svensson, est une petite merveille et sûrement l'oeuvre la plus remarquée de la formation. Iconoclastes, E.S.T. ont démontré que les frontières

entre jazz et rock expérimental sont souvent plus perméables que l'on croirait. En fait, leur musique se situe justement à ce point de frontière, ou autrement dit : E.S.T. se servent du vocabulaire du jazz pour décliner des chansons rock. Les puristes n'ont certainement pas apprécié une telle offense, c'est pourquoi leurs concerts ont souvent eu lieu dans des lieux plutôt réservés au rock. D'ailleurs, une certaine affinité pour la musique électronique a tout aussi bien marqué le parcours du groupe. Parcours qui s'est terminé tragiquement en juin 2008, lors du décès accidentel du pianiste pendant qu'il plongeait. Heureusement, qu'il nous reste toujours leurs disques pour se plonger dans le monde merveilleux et étrange d'E.S.T.

**Mind Meets Matter**

(lc) - Le nouvel album de Claude Pauly vient d'atterrir dans les bacs. Accompagné de Kai Eckhardt à la basse, Alain Hertz à la batterie et Frank Martin derrière les synthés, le guitariste de jazz progressif luxembourgeois donne de soi sur les huit morceaux que contient le nouvel opus. Le design

psychédélique de la pochette indique la direction que prend la musique : au lieu de chercher de nouveaux courants et d'innover, Claude Pauly mise sur l'introspection. Le son très fusion de « Mind Meets Matter » nous replonge dans les années 80, la basse de Kai Eckhardt très funky et les lignes de synthés y sont pour beaucoup. Les atmosphères feutrées et sophistiquées sont malheureusement un peu refroidies par ces derniers éléments. En tout, un CD idéal pour les longs voyages en train ou en voiture.

**Rezo.net**

(lc) - Vous en avez marre de perdre des heures entières sur la toile à la recherche

d'informations précises ? Vous vous perdez de plus en plus souvent sur les différents blogs qui vous intéressent ? Alors, essayez plutôt « rezo.net ». Ce site est un portail - donc pas un site ou un blog nourri par une personne ou une rédaction précise, mais alimenté par des « robots » qui actualisent son contenu au fur et à mesure que d'autres sites changent - mais pas n'importe lequel. Comportant 144 sites de référence, d'Acrimed à Samizdat, rezo.net se propose de réunir toutes les informations de l'internet critique de gauche dans la sphère francophone. Ce qui lui permet d'être une sorte de méta-outil pour celles et ceux qui veulent s'informer de façon alternative et en plus de cela découvrir de nouvelles sources d'information.

POLITIK

DROIT DE VOTE

Confusion de dernière minute

David Wagner

Oui ou non la loi qui rallongera le délai d'inscription des communautaires sur les listes électorales des élections européennes sera-t-elle votée ? Des ONG, prêtes à lancer une campagne d'information, s'interrogent sur la lenteur législative.

« On se demande si le gouvernement est vraiment sincère dans sa volonté d'impliquer un maximum de personnes aux prochaines élections. » Guy Reger, le président de l'association Amitié Luxembourg-Portugal (ALP), ne décolère pas. Car lundi dernier, une réunion à la Maison de l'Europe, à laquelle ont participé des représentants du ministère de l'Intérieur, du Syndicat des villes et des communes (Syvicol), du parlement et de la Commission européenne, a provoqué une grande déception dans le milieu des associations pour étrangers.

Retour en arrière : au mois de mars de cette année, le ministre de l'Intérieur Jean-Marie Halsdorf (CSV) a enfin déposé le projet de loi qui rallongera, entre autres, le délai d'inscription des électeurs communautaires pour pouvoir participer à la désignation des députés luxembourgeois au parlement européen. Car la loi actuellement encore en vigueur prévoit une échéance particulièrement éloignée du scrutin, à savoir le mois de mars 2008, soit plus d'un an avant les élections. En effet, contrairement aux électeurs luxembourgeois,

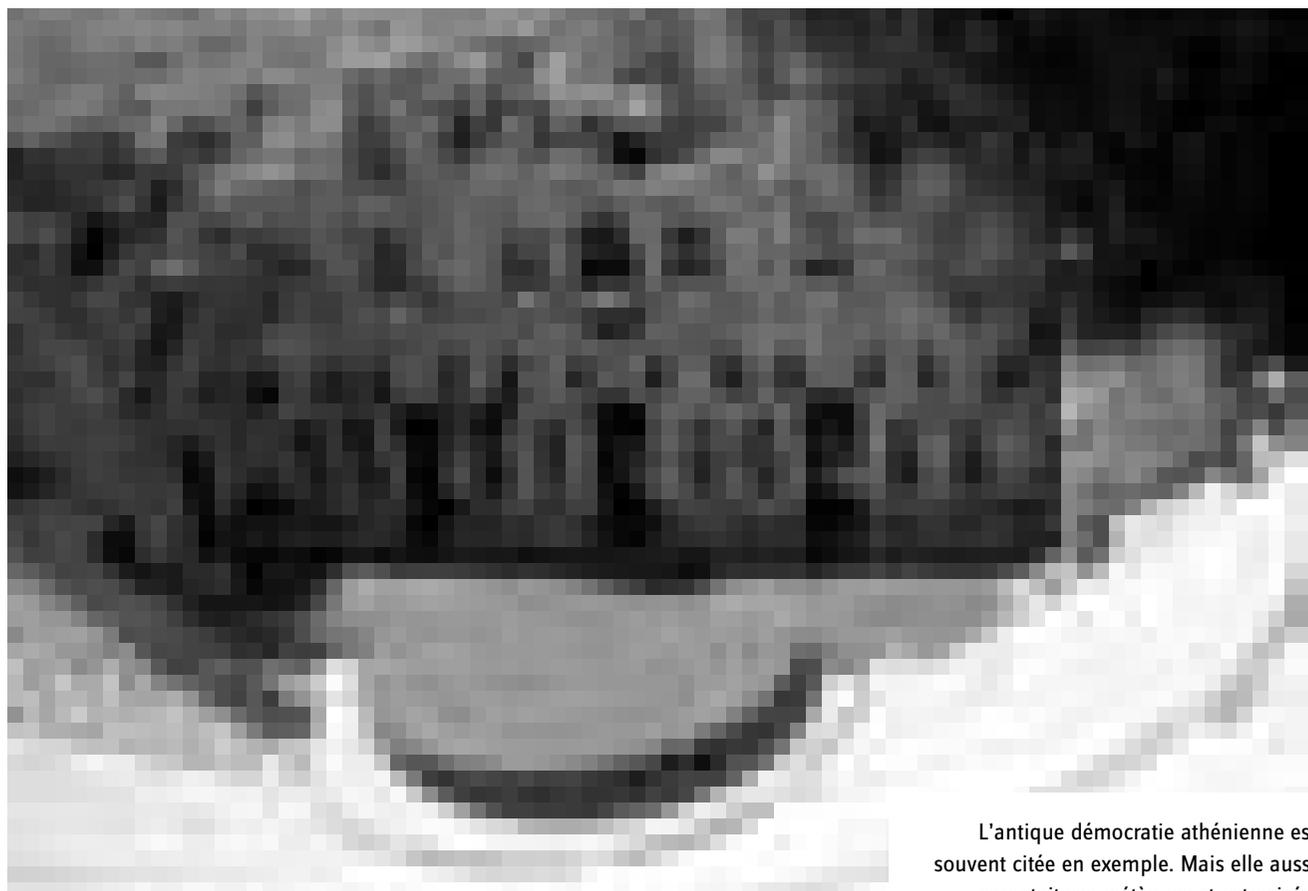
les électeurs communautaires, n'étant pas soumis à l'obligation de vote, ne sont pas inscrits automatiquement sur les listes électorales. Mais suite à la pression d'organisations telles que l'Asti, le Clae ou d'autres associations militant en faveur des droits des étrangers, ainsi qu'à des promesses de la part du gouvernement, le ministre avait finalement déposé son texte tant attendu. Entre-temps, au mois de juillet de cette année, le Conseil d'Etat a avisé le projet. Il ne manquait plus que son adoption par la Chambre des députés pour rallonger le délai d'inscription jusqu'au mois de mars 2009.

Aussi, les associations commençaient-elles à préparer les moyens de propagande adéquats afin d'informer les électrices et électeurs intéressés. Mieux, le ministère de la Famille et de l'Intégration a réuni autour de la table les organisations en question en mettant à leur disposition une enveloppe de 100.000 euros afin de couvrir les frais de cette campagne d'information. Le travail de préparation a été laborieux : « On a bossé comme des fous et on a mis deux mois pour se mettre d'accord sur le matériel commun », explique Franco Barillozzi, secrétaire général du Clae.

Travaillé pour rien ?

Mais ce lundi, ce fut la douche froide. Une heure après la réunion commune des fonctionnaires, les représentants associatifs furent conviés

PHOTO : FLICKR/ROLOCA



L'antique démocratie athénienne est souvent citée en exemple. Mais elle aussi comptait ses mêtèques et ostracisés.

pour s'entendre dire que finalement, tout allait être un peu plus compliqué. Primo, les représentants de l'Union européenne, parlement et commission confondus, sont venus avec des considérations toutes « bruxelloises » : initialement, la campagne devait aborder aussi bien les élections européennes de 2009 que les communales de 2011, histoire de faire d'une pierre deux coups et d'aller dans le sens d'une motion adoptée par la Chambre en 2007.

Or, l'Union européenne voit apparemment d'un mauvais oeil que son logo soit également utilisé pour les communales. De plus, et cela aurait également été soutenu par le ministère de l'Intérieur et le Syvicol, l'échéance européenne ne serait ainsi pas assez mise en valeur. Guy Reger quant à lui, affirme avoir entendu lors de la réunion l'argument selon lequel les électeurs communautaires risqueraient de confondre les élections européennes avec les élections nationales qui ont traditionnellement lieu le même jour. « C'est prendre les gens pour des imbéciles », renchérit-il, toujours remonté.

Reste ensuite la question du vote à la Chambre des député-e-s du fameux projet de loi. Où en est-il ? Sera-t-il voté à temps, sachant qu'à l'approche du mois de novembre, personne ne semble vraiment savoir s'il pourra recevoir l'onction législative à temps pour pouvoir encore octroyer un délai raisonnable aux citoyens communautaires désireux de s'inscrire mars

2009 au plus tard ? Au mois de février de cette année déjà, des associations d'étrangers pressaient le ministre de l'Intérieur d'agir (voir woxx 940). Sur ce point, du côté associatif, l'optimisme est en berne, car, il faut le dire, les associations ont une confiance très limitée dans la volonté politique du gouvernement de faire avancer le projet. Aussi bien Barillozzi que Reger estiment que la loi ne sera probablement pas votée à temps. « On nous a dit que des problèmes se posaient, mais ce n'était pas très clair », témoigne Reger. « A mes yeux, c'est une déclaration de non-volonté », ajoute-t-il.

Confusion générale

Qu'est-ce à dire ? Que la campagne est suspendue ? Que le budget de 100.000 euros retourne à la trésorerie de l'Etat ? Une chose est sûre, c'est que si les associations se trouvent dans un tel brouillard, c'est que la communication fonctionne très mal. La réunion est à l'origine de plus d'un quiproquo. Un autre représentant associatif, qui désire rester dans l'anonymat, confirme le point de vue Guy Reger : l'affaire serait entendue, l'argent ne serait pas utilisé. « Pour l'instant, tout est stoppé », dit pour sa part Barillozzi au sujet de la campagne d'information, qui doute également de la diligence législative. Il dit qu'il était « très en colère » lors de la réunion, d'autant que le Clae organise un grand nombre de formations et de réunions pour encourager les citoyens

non Luxembourgeois-e-s à participer aux commissions communales et les initier au fonctionnement de celles-ci.

Même Christiane Martin, commissaire du gouvernement aux étrangers et présidente de la Conférence nationale pour étrangers, se dit déçue, exprimant son embêtement de se rendre à des réunions d'information organisées par le Clae « les mains vides ». Mais elle assure que les 100.000 euros seront « aussi bien utilisés que possible », même si ce ne sera que pour les élections européennes. Mais encore faut-il que la loi soit votée à temps, un point sur lequel Martin n'en sait pas plus.

Quel est donc le problème ? Si problème il y a, il relève plutôt de la lenteur du processus législatif. En fait, si le projet de loi a déjà été avisé par le Conseil d'Etat et n'attend donc plus que le feu vert pour aller en séance plénière, il dépend d'un autre projet de loi : celui ayant pour objet de réformer la loi communale de 1988. Afin d'assurer une certaine cohérence législative, les deux textes devraient être votés ensemble. Or, ce dernier texte attend toujours d'être avisé par le Conseil d'Etat. Pour les membres de la commission parlementaire des affaires intérieures, l'avis devrait leur parvenir prochainement, de sorte à ce que les deux textes puissent être votés. En tout cas, les membres de cette commission attendent cet avis avec impatience, à commencer par son président, le député Marco Schanck (CSV), qui affirme avoir contacté le

Conseil d'Etat pour en savoir où la Haute corporation en était. Le vert Camille Gira se dit confiant que l'avis parviendra à temps, mais précise que son groupe votera contre, étant en désaccord avec certaines dispositions, notamment concernant la durée de résidence des électeurs communautaires sur le territoire luxembourgeois pour leur permettre de participer aux élections communales. Si le projet de loi prévoit une réduction de cinq à deux ans, le député-maire de Beckerich estime pour sa part qu'étrangers et nationaux devraient être traités sur un pied d'égalité.

Renseignement pris auprès du Conseil d'Etat, il est prévu d'aviser le projet de loi en plénière le 25 novembre. De quoi laisser le temps aux député-e-s de voter les deux projets de loi avant les vacances de fin d'année. Au mieux, la loi prévoyant le rallongement du délai d'inscription sera promulguée début 2009. Elle ne laissera donc que deux petits mois aux associations pour informer les communautaires qu'ils peuvent encore s'inscrire jusqu'au mois de mars. Mais juste, évidemment, pour les élections européennes.